Image not found or type unknown

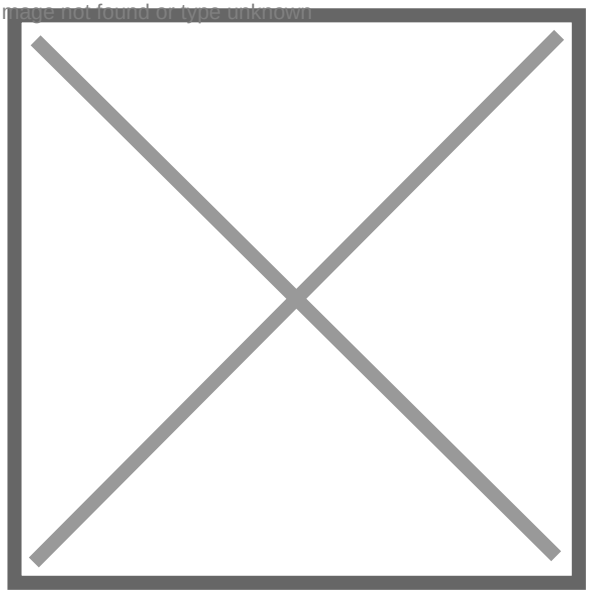

Provision bancaire / chèque

Par **laura5767**, le **05/02/2009** à **15:25**

janvier 2009 : rejet d'un chèque suite à un manque de provision.
la banque me propose de provisionner ce chèque par un blocage de provision.
ce chèque ne peut être représenté puisque qu'il a été perdu.
la somme due a été reglé par un autre moyen.
il nous est conseillé de demander une lettre de désistement pour ce chèque et d'y mentionner que la dette est reglée.Or , la banque continue de bloquer la provision (motif : levée de l'interdit bancaire) alors que ce chèque n'a plus lieu d'être.
Quels solutions pour récupérer la provision?URGENT
La source de ce problème est bien la perte du chèque.

Par **affairiste**, le **11/02/2009** à **17:32**

Bonjour,

Une fois que vous aurez emmenez la preuve à votre banquier que la dette a été réglé par un autre moyen il pourra lever la provision, mais uniquement ce moment là. Il ne peut vous croire sur simple parole (surtout quelqu'un qui ne dit ni bonjour, ni merci).

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés